Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

PATALU

PÂTE ALUMINIUM
TRÈS HAUTES PERFORMANCES

Date Impression 11/07/2018 **Date de Révision** 22/05/2018 **Remplace la version** 01/07/2015

1-IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1 - Identificateur du produit

Nom du Produit **PATALU**

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée **GRAISSE LUBRIFIANTE**

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GRAISSE BELLEVILLE - 12 rue Jean Mermoz - 02390 MONT D'ORIGNY FRA

TEL : 03 23 09 30 20 - FAX : 03 23 09 75 48 - www.graisse-belleville.fr - mail : info@graisse.fr

SARL au CAPITAL SOCIAL DE 40 000€ - RCS SAINT-QUENTIN B399 093 855 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR04 399093855

Pour plus d'informations contacter : **info@graisse.fr** et/ou **http://www.graisse-belleville.fr**

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7) - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59 - Centre antipoison de Lille : +33 (0)3 20 44 44 44

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008
Europe 112

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]
Flam. Sol. Not classified
Aquatic Chronic 3
H412
Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

2.2 - Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement (CLP) : -
Mentions de danger (CLP) :
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP) :
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

2.3 - Autres dangers

Aucune information disponible

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 - MÉLANGES

NOM CHIMIQUE	N° CE	N° CAS	% MASSIQUE	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
poudre d'aluminium (stabilisée) substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR)	(N° CE) 231-072-3	(N° CAS) 7429-90-5 (N° Index) 013-002-00-1	10-25		Flam. Sol. 1, H228	(N° REACH) 01-2119529243-45
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	(N° CE) 204-881-4	(N° CAS) 128-37-0	0,1 - 1		Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	(N° REACH) 01-2119555270-46

4 - PREMIERS SECOURS

4.1 - Description des premiers secours

Inhalation
Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs.
Contact avec la peau
Laver au savon et à l'eau.
Contact oculaire
Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Ingestion

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin

Traiter les symptômes.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser du CO_2, un agent chimique sec ou une mousse.

Moyens d'extinction déconseillés

Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Un incendie peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

5.3 - Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Extrêmement glissant en cas de déversement.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées.

6.4 - Référence à d'autres sections

Autres informations

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Extrêmement glissant en cas de déversement.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Protéger de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Méthodes de gestion des risques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 - Paramètres de contrôle

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

France	Nom Local	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol

france	VME (mg/m³)	10 mg/m³
france	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
poudre d'aluminium (stabilisée) (7429-90-5)		
France	Nom Local	Aluminium
france	VME (mg/m³)	10 mg/m³ (métal) 5 mg/m³ (pulvérulent)
france	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
Équipement de protection individuelle
gants
Protection des mains
Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Gants en caoutchouc nitrile. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

Protection des yeux/du visage
Éviter le contact avec les yeux.
Protection corporelle
Vêtements de protection adaptés.
Protection respiratoire
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées.

Remarques générales en matière d'hygiène
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	semi-solide
Aspect	Pateux
Couleur	aluminim
Seuil olfactif	caractéristique
Propriétés explosives	aucune information disponible
Propriétés comburantes	aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques - Méthode
pH		aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation		aucune information disponible
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition		sans objet
Point d'éclair	>60°C	
Taux d'évaporation		aucune information disponible
Inflammabilité (solide, gaz)		aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		aucune information disponible
Pression de vapeur		sans objet
Densité de vapeur		sans objet
Gravité spécifique		aucune information disponible
Solubilité(s)		aucune information disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		aucune information disponible

9.2 - Autres informations

Température de décomposition	aucune information disponible
Viscosité cinématique	>20,5 mm²/s (40 °C)
Viscosité dynamique	aucune information disponible
Densité	aucune information disponible

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 - Réactivité
Stable.

10.2 - Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 - Conditions à éviter

Chaleur

10.5 - Matières incompatibles

Agents comburants forts.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

NON CLASSE

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

DL50 orale rat > 2930 mg/kg (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée rat > 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)

poudre d'aluminium (stabilisée) (7429-90-5)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

Toxicité aiguë	NON CLASSE
Corrosion cutanée/irritation cutanée	NON CLASSE
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	NON CLASSE
Sensibilisation	NON CLASSE
Mutagénicité sur les cellules germinales	NON CLASSE
Cancérogénicité	NON CLASSE
Toxicité pour la reproduction	NON CLASSE
STOT-exposition unique	NON CLASSE
STOT-exposition répétée	NON CLASSE
Danger par aspiration	NON CLASSE

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

DL50 par voie orale

DL50, voie cutanée

Informations sur le produit	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies
Inhalation	L'inhalation de brouillard d'huile peut provoquer une irritation, des maux de tête, des nausées et des difficultés respiratoires.
Contact oculaire	Aucune irritation oculaire attendue
Contact avec la peau	Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation
Ingestion	Malaise (vague sentiment d'inconfort)

Autres Informations

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 - Toxicité

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

CL50 poisson 1	> 0,57 mg/l (Danio rerio, 96h) [EU Method C.1]
CE50 Daphnie 1	> 0,17 mg/l (Daphnia magna, 48h) (méthode OCDE 202)
ErC50 (algues)	0,5 mg/l (DESMODESMUS SUBSPICATUS; 72h)
EC50 72h algae 1	> 0,42 mg/l (Desmodesmus subspicatus, 72h) [EU Method C.3]
NOEC (chronique)	> 0,42 mg/l (Desmodesmus subspicatus, 72h) [EU Method C.3]

poudre d'aluminium (stabilisée) (7429-90-5)

Biodégradation	30 % (méthode OCDE 302C)

12.2 - Persistance et dégradabilité

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

Biodégradation	30 % (méthode OCDE 302C)

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

2,6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

BCF poissons 1	230 - 2500 mg/l (Cyprinus carpia, 56d, 25°C, [0.05 mg/l])
Log Pow	5,1

12.4 - Mobilité dans le sol

GRAISSE ALUMINIUM

Ecologie - sol	Produit s'adsorbant dans les sols. Produit insoluble dans l'eau.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6 - Autres effets néfastes

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux réglementations locales, nationales et internationales.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non réglementé selon ADR / RID, IMDG, IATA.

14.1 - Numéro ONU

non réglementé

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

non réglementé

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

non réglementé

14.4 - Groupe d'emballage

non réglementé

14.5 - Dangers pour l'environnement

sans objet

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

aucune information disponible

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Maladies professionnelles RG 36 - Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse

Classe de danger pour le milieu Légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

Union européenne Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Inventaires internationaux

TSCA	Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire	Est conforme
EINECS/ELINCS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés/Liste européenne des substances chimiques notifiées	Est conforme
DSL/NDSL	Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques	Est conforme
PICCS	Inventaire philippin des substances et produits chimiques	Est conforme
ENCS	Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles	
IECSC	Inventaire chinois des substances chimiques existantes	Est conforme
AICS (Australie)	Inventaire australien des substances chimiques	
KECL	Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées	Est conforme
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques	

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

16 - AUTRES INFORMATIONS

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Flam. Sol. 1	Matières solides inflammables, Catégorie 1
Flam. Sol. Not classified	Solides inflammables Non classé
H228	Matière solide inflammable.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de révision **22/05/2018**

Remarque sur la révision

Annule et remplace la fiche du **01/07/2015**

Cette fiche signalétique est conforme aux dispositions de la réglementation (CE) n°1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité